



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Affaire suivie par JU

Maître
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Paris, le 23/09/2024.
Réf. :

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Je vous informe que les rectifications nécessaires ont été apportées dans son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de deux points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'Intérieur
et des Outre-mer et par délégation,
l'adjointe au chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire**